

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	20 (puis 19, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- votants par procuration	6 (puis 7, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- absents	3
- total des votants	26

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 16 décembre 2019.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trois décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19), Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie LEGENTIL est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.110/12.19**

**Objet :** **Création d'une Maison de l'Enfance et de la Famille Familia**  
**Avenant 1 au lot n°5**

**Délibération n°: D.110/12.19**

**Objet : Création d'une Maison de l'Enfance et de la Famille Familia  
Avenant 1 au lot n°5**

Monsieur MANGIN rappelle que dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Enfance et de la Famille Familia, le Conseil Municipal a autorisé, lors de sa séance du 15 février 2018, la signature du marché de travaux du lot n°5 "Menuiseries intérieures - isolations - cloisons - doublages - plafonds" avec la société MORICE, pour un montant de 316 501,70 € H.T. soit 379 802,04 € TTC.

Dans le cadre du projet de travaux, il a été nécessaire d'apporter des modifications entraînant une plus-value de 1 650,00 € H.T., soit 1 980,00 € T.T.C avec une incidence financière de 0,52%. Les modifications portent notamment sur :

- la suppression de la porte western deux vantaux, de la banque d'accueil, d'une lisse et de porte-manteaux et de trappes de visite ;
- pose de plafond plaque de plâtre et faux-plafond, de coffrets, de cloisons supplémentaires et d'un bloc-porte,

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-4 et L2122-29,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que la rémunération de l'entreprise MORICE est modifiée et qu'il est nécessaire d'établir un avenant de plus-value d'un montant de 1 650,00 € H.T., soit 1 980,00 € T.T.C.,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'avenant n°1 au marché de l'entreprise MORICE, pour un montant de 1 980,00 € T.T.C.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec la société MORICE.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,





**MAÎTRE D'OUVRAGE :**

VILLE DE LILLEBONNE - HOTEL DE VILLE - BP 20071 - 76170 LILLEBONNE

**CREATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**AVENANT N° 1 Valant Ordre de service.**

ENTREPRISE :  
DEMEURANT À :

MORICE  
877 Route du vieux louvetot  
76490 LOUVETOT

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX AU : **LOT N°5 MENUISERIE INTERIEURE**

**OBJET DE L'AVENANT :**

En plus value : Suivant devis joint pour diverses adaptations sur chantier : 14 087,50 E. HT  
En moins value : Suivant devis joint pour diverses adaptations sur chantier : 12 437,5 E. HT  
Soit une plus value globale de : 1 650 E. HT

MONTANT DU MARCHÉ de base HT	316 501,70 €
TVA :	63 300,34 €
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL TTC :	379 802,04 €
AVENANT 1 HT	1 650,00 €
TVA 20 % :	330,00 €
AVENANT 2 TTC	1 980,00 €
NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ	318 151,70 €
TVA 20 % :	63 630,34 €
NOUVEAU MONTANT TTC DU MARCHÉ	381 782,04 €

À Sotteville Les Rouen, le 14/11/2019

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'ARCHITECTE

L'ENTREPRISE  
(Signature et Cachet)

ES - 0107135 - 2019 AVENANT  
Maison de l'enfance et de la famille  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN  
TEL 02 35 63 32 36 - FAX 02 35 63 45 83  
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE

ERIC DUVAL ARCHITECTE  
N° ORDRE 01/178  
5 PLACE DES MARTYRS  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Imm. VANCOUVER 5, place des Martyrs  
76300 Sotteville les Rouen

Tel 02 35 63 32 36 - Fax 02 35 63 45 83

4, quai de la Tour Grise  
27500 Pont-Audemer

